

Maître Audrey QUILICHINI
Notaire associé
20000 AJACCIO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO :

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil,

Suivant acte reçu par Maître Audrey QUILICHINI, Notaire à Ajaccio, le 12 Avril 2024, concernant :

Mme Marie Françoise GIACOMONI vve ANDREI, née à ALATA (20167) le 28 avril 1896 et décédé à AJACCIO le 9 novembre 1976.

Désignation des biens :

Dans un ensemble immobilier cadastré Section BW, N°127, Lieudit RUE CARDINAL FESCH, Surface : 00 ha 01 a 40 ca, Désignation des biens : Lot numéro neuf (9) : Un appartement au premier étage, ayant son entrée à gauche en arrivant sur le palier.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Audrey QUILICHINI
Notaire